



ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République Démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL MOIS DU MANIEMA
MARS 2014**

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

Dans le cadre de la reforme du secteur de la sécurité et de la justice, la Coordination Provinciale du RRSSJ-Maniema présente ce rapport qui montre, d'une manière générale, la situation sécuritaire de la province du Maniema pour le mois de mars 2014.

Ce présent rapport démontre la situation sécuritaire de la province du Maniema pour ce mois de mars 2014. Voici quelques cas enregistrés dans la ville de Kindu :

Dans la commune de Kasuku, commune mère de la ville de Kindu :

- ∞ La nuit du 14 mars vers 3 heures du matin, Monsieur MAKILIMU Jean, habitant le quartier Basoko a été visité dans sa maison par 4 personnes en uniforme dont deux policiers et deux militaires qui lui ont ravi deux téléphones et un poste récepteur.
- ∞ La nuit du 15 -16 mars : deux policiers armés ont menacés Monsieur ABEDI YAYA au quartier du plateau dans sa maison, ils lui exigeaient de donner 100.000FC n'ayant rien l'homme avait jugé utile de sauter sur un policier qui détenait l'arme est criée au secours, c'est ainsi que les voisins sont venus lui secourir et mettre la main sur le policier peu après ils ont fait appel au commandant district de PNC, le Colonel FAKATI qui avait urgemment dépêché ses éléments avant de se rendre lui-même sur le lieu de l'incident et récupérer le policier qui était déjà bien ligoté par ses collègues policiers.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

a) Réforme de la Police Nationale Congolaise :

b) Réforme de l'Armée :

- Aucune initiative n'est encore entreprise avec les FARDC à part la formation des commandos.

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques d'informations, actions de plaidoyer et lobbying] :

La Coordination a réalisé quelques activités dont la tenu de la réunion mensuel avec les organisations membres du réseau pour permettre d'avoir les éléments sur la situation sécuritaire ,le monitoring et les actions menées par les organisations membre de la coordination du réseau.

A tour de rôle, les organisations ont présenté les activités réalisées dans leurs structures respectives, dans les différents domaines qui cadre avec les objectifs du réseau.

Contacts permanents avec le Commissaire supérieur de la police sur les questions de la sécurité et du processus de la réforme de la police ;

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation,

- Monitoring des cas d'insécurité à travers la province, la ville de Kindu et dans la réunion mensuel du droit de l'homme MONUSCO;

- Participer à un atelier organisé par la MONUSCO sur l'impunité de cas des violences sexuelles.

c) Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain.

- Rien à signaler faute des moyens conséquents

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité :

- La communauté de base se plaint des tracasseries policières et militaires ;

- L'insécurité est souvent entretenue part la population, la PNC,ANR, DGM et FARDC.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

c) Autres

3.2. Résultats obtenus au cours du mois.

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux :

- Les phénomènes bandits armés surgissent toujours car il existe une complicité de certaines autorités de la place,

4.2. Les défis à relever au mois suivant :

4.3. Les recommandations majeures :

a) Au Gouvernement provincial :

- ∞ Renforcer les patrouilles mixtes PNC et FARDC.

b) A l'Assemblée Provinciale :

- Assurer le contrôle régulier des prestations des services de sécurité dont la police et les autres services spécialisés;
- Promouvoir la Cohabitation entre la population, ANR, DGM et PNC;
- Interpeller les autorités sécuritaires et les services spécialisés pour expliquer la situation de l'insécurité dans la province par des hommes en uniforme et en armes ;
- Que la commission PAJ s'implique pour faire le suivi dans tous dossier relatif à la sécurité ;
- Voter le budget en faveur de la Réforme et en assurer le contrôle régulier.

c) A la Police :

- ❖ Faire respecter les différentes lois sur la réforme, le statut et le fonctionnement de la police ;
- ❖ Etre à l'écoute de la population et lui fournir les services de sécurité de qualité.

d) A l'Armée :

- ◇ Que le Commandant de la 7^{ème} Région Militaire s'investisse dans les actions du RRSSJ, dans le cadre de la cohabitation entre les civils et les militaires;
- ◇ Que l'Auditorat se saisisse de tous les cas de vol à mains armées et faire appliquer la loi.

e) Aux autorités politico administratives locales :

- ❖ Soutenir le fonctionnement local des services de la police et des services spécialisés.

f) A l'Organe de la loi :

- Mettre du sérieux aux traitements de dossiers de malfaiteurs et sursoir les problèmes de mise en liberté provisoire qui sème une désolation au public

g) Aux partenaires d'appui :

- ✚ Appuyer les actions de RRSSJ et des Organisation de la Société Civile à la base dans le cadre du monitoring et plaider en rapport avec l'Accord-cadre et de la résolution 2098 ;
- ✚ Appuyer les actions de solidarité du RRSSJ en faveur des populations de l'Est en rapport avec les questions de sécurité.

h) A la Coordination Nationale du RRSSJ

- Disponibiliser les moyens aux coordinations provinciales à temps pour permettre la réalisation effective des activités selon le chronogramme élaboré à l'atelier national de l'élaboration des stratégies de plaider.

Fait à Kindu, le 30 mars 2014

LA COORDONNATRICE

Annie MWANGE SINANDUKU Beatrice